

Budget annexe des Pompes Funèbres

En début d'exercice, le Budget Primitif (BP) du Budget Annexe (BA) des Pompes funèbres de la Ville de Guérande est voté lors d'un Conseil Municipal. Il retrace toutes les dépenses et les recettes prévisionnelles de l'exercice en lien avec l'activité commerciale du service (service public industriel et commercial).

Ce budget peut être complété en cours d'exercice par des Décisions Modificatives (DM) qui permettent d'ajuster les crédits en fonction des besoins.

En fin d'exercice, ce budget fait l'objet d'une reddition des comptes qui prend la forme d'un Compte Financier Unique (CFU). Le CFU vaut bilan et compte de résultats ; il est arrêté conjointement par les services de l'ordonnateur (le Maire) et le comptable public (la DGFIP).



Ville de
Guérande

HÔTEL DE VILLE

7 place du marché au
Bois
44350 Guérande
Tél : 02 40 15 60 40

HORAIRES :

Lun - Ven : 8h30 > 12h
13h30 > 17h30
Mar : 14h30 > 17h30
Sam : 9h > 12h